



Historique de l'établissement

L'établissement de Village-Neuf a été créé par le groupe F. Hoffmann-La Roche. Ses activités débutent en 1972. En octobre 2003, la groupe Roche vend la Division Vitamines et Chimie Fine, dont le site faisait partie, au groupe DSM. L'entreprise s'appelle dorénavant DSM Nutritional Products France. En 2023, le groupe DSM, dont le site faisait partie, fusionne avec Firmenich pour devenir le groupe dsm-firmenich.

DSM Nutritional Products France emploie en 2023 environ 600 personnes.

Présentation de l'établissement

Le site industriel fabrique des produits de haute qualité, des vitamines, des caroténoïdes et des prémélanges qui sont destinés aux marchés de la nutrition humaine et animale, des cosmétiques et de la pharma. Il développe également des applications en nutrition animale.

Le site est certifié : ISO 9001, ISO 14001, FSSC 22000, FAMI-QS, ICH Q7, BPF (bonnes pratiques de fabrication), Casher, Halal. Il est également certifié établissement pharmaceutique pour certains produits.

Réglementation et dispositions auxquelles est soumis l'établissement

Le site a fait l'objet d'une cinquantaine d'arrêtés préfectoraux depuis sa création. Nous pouvons citer notamment :

- l'arrêté d'autorisation du début d'exploitation du site du 02 février 1970 et l'arrêté de codification du 09 mai 1975,
- l'arrêté du 21 juillet 2004 relatif à l'établissement des garanties financières et reprenant au profit du nouvel exploitant, DSM, le bénéfice de tous les arrêtés préfectoraux qui étaient applicables à Roche Vitamines France,
- l'arrêté du 1er juillet 2013, arrêté codificatif remettant à jour les prescriptions du site.

L'étude de dangers datée de 2018 est en cours de révision et sera transmise aux autorités en 2023.

Textes disponibles accessibles sur le site internet GEORISQUES

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>

Information sur les risques et les effets potentiels

Risques principaux	
Dispersion vapeurs toxiques	
Explosion (effet de surpression)	
Incendie (effet thermique)	

Périmètre du plan particulier d'intervention

Plan particulier d'intervention (PPI): mesures d'urgence prises sous la direction du préfet pour la protection des populations en cas d'accident majeur.

Le périmètre du PPI est déterminé à partir des scénarios d'accidents qui peuvent avoir des effets à l'extérieur du site, augmentés d'une distance de sûreté. Dans tous les cas, les consignes de sécurité indiquées dans cette brochure s'appliquent en cas d'alerte.

Mesures de réduction des risques à la source, de prévention et de protection

Pour la prévention des accidents majeurs, l'établissement s'appuie sur son Système de Gestion de la Sécurité (SGS).

On peut citer par exemple :

- la réduction des quantités de produits toxiques,
- le transport des matières les plus dangereuses identifiées dans l'étude, en rétention mobile lors des transferts sur le site,
- la limitation de la vitesse des chariots élévateurs lors du déchargement des camions,
- le bâtiment de stockage des produits dangereux avec fosse de rétention,
- le bâtiment de confinement des gaz toxiques,
- les parcs à citernes pour le stockage des produits corrosifs et les liquides inflammables avec cuvettes de rétention,
- l'inertage à l'azote des réservoirs et réacteurs avec détection de solvants et extinction automatique eau/émulseur,
- les systèmes de suppression d'explosion de poussière dans les ateliers de Formulation,
- un bassin de 4000 m³ pour la récupération des eaux en cas d'incendie,
- un bâtiment spécifique pour le déchargement de matières dangereuses,
- la formation du personnel en particulier des équipes de première et deuxième intervention.

Moyens de secours de l'établissement

Le site dispose d'une équipe de sapeurs-pompiers professionnels formés à la lutte contre l'incendie mais également au risque chimique.

Il dispose en outre de moyens fixes et mobiles de lutte contre les incendies et de systèmes de détection et d'extinction automatiques dans certaines zones.

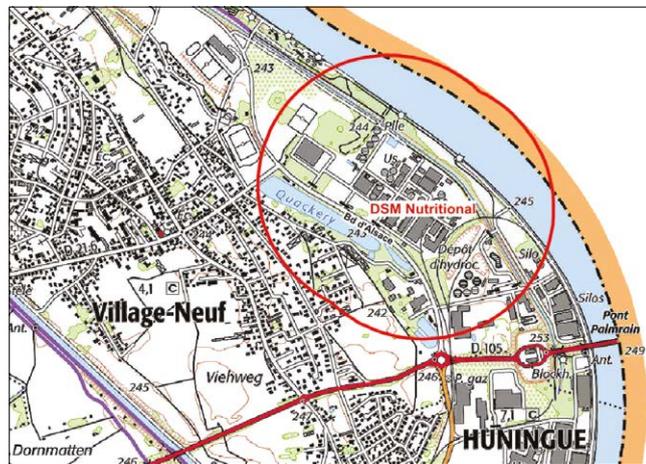
Des visites techniques et exercices communs sont régulièrement organisés avec le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin pour se familiariser avec les infrastructures et risques du site.

Actions de communication de l'entreprise

- DSM Nutritional Products France participe aux réunions de la Commission de Suiui de Site (CSS) des Trois Frontières. L'objectif de cette commission est de développer une culture de la prévention des risques et de favoriser les bons comportements en cas d'accident.
- Rencontre avec les élus locaux : présentation des activités et des risques associés.
- Visites du site par des étudiants et des associations.
- Portes ouvertes aux salariés et à leurs familles, ainsi qu'aux riverains lors d'occasions exceptionnelles (par exemple les 50 ans du site en 2022).
- Plaquette sécurité / environnement distribuée tous les 3 ans à la population de Village-Neuf.
- L'établissement est signataire de la charte Responsible Care® (programme d'amélioration continue dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'environnement).

Fréquences des médias conventionnés dans le secteur :

France 3 Alsace
France Bleu Alsace : 102.6
Radio DKL Dreyeckland : 104.6



Coordonnées de l'établissement :

DSM NUTRITIONAL PRODUCTS FRANCE

1 boulevard d'Alsace – 68128 VILLAGE-NEUF

Adresse postale : BP 170 – 68305 SAINT-LOUIS CEDEX